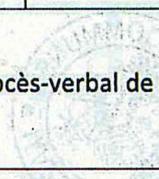


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p align="center">  </p> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l'unanimité.</p> <p align="center">D2023-74 – Patrimoine urbain et Paysager - Voirie : nomination de voies dans le lotissement des Champs de Mazé</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 7 juin 2023,</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p> <p>Considérant la nécessité de dénommer les nouvelles voies du lotissement des Champs de Mazé,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

DELIBÈRE**A l'unanimité****Article 1** : décide de dénommer les voies suivantes :

Nouvelle dénomination	Observation
Rue des champs de Mazé	La voie reliant la routé de Fayet
Rue des greffons	La voie située entre le chemin Angevin et la rue des champs de Mazé
Rue des polyanthas	La voie reliant la rue des Maraîchers

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

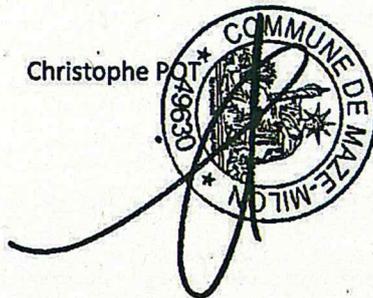
Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe POT

Pauline THIBAULT.



Lotissement des Champs de Mazé

Propositions de noms de rues :

Voie A : rue des polyanthas : ou porte-greffes ou greffons ou champs de Mazé

Voie B : rue des greffons

Voie C : rue des champs de Mazé

